



UNFD

Union nationale
des syndicats de détaillants
en fruits, légumes
et primeurs

Communiqué de presse

Le 18 juin 2015

En Midi-Pyrénées, les Primeurs mis à mal par une concurrence espagnole déloyale

Qu'ils soient en magasin ou sur marché, les primeurs installés en Midi-Pyrénées constatent une recrudescence de vendeurs espagnols « douteux » écoulant leur marchandise à des prix excessivement bas. Sensibilisée par ses adhérents, l'UNFD continue à interpeler les autorités.

Dans cette région frontalière avec l'Espagne, de plus en plus de personnes viennent vendre dans l'illégalité des produits espagnols, en particulier sur la période estivale, que ce soit sur les marchés mais aussi au bord des routes.

Comment peuvent-ils justifier les prix bas qu'ils affichent ?
Quel est leur statut ?

S'acquittent-ils des impôts en France ? Quid de la TVA, la CFE, le RSI, la CVO et la TFA ?

Quelle traçabilité assurent-ils pour la sécurité des consommateurs ?

Affichent-ils la réelle origine de leurs produits ?

Pour exercer leur activité les Primeurs doivent :

- Être inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés et payer le RSI, la TVA, les impôts, l'URSSAF...
- Respecter des règles d'affichage, d'hygiène, de traçabilité et de température afin de proposer des produits frais, sans risque sanitaires
- Respecter la réglementation en matière de bon de commande
- Faire les formations appropriées (FIMO, FCO)
- Payer des loyers, des droits de place...

Les conséquences

- **Une déstructuration de l'ensemble de la filière**, depuis les producteurs français, en passant par les grossistes jusqu'aux primeurs.
- **Une détérioration de l'image des marchés**, néfaste également aux commerçants sédentaires et au dynamisme du centre-ville.
- **Une mise à mal des commerçants** présents légalement toute l'année, qui payent les impôts, créent des emplois et contribuent au développement économique de la commune.

Les demandes de l'UNFD

- **Des contrôles approfondis** sur le statut des vendeurs, l'origine de la marchandise, le paiement des charges fiscales et sociales.
- **Une révision des règlements de marché** pour encadrer le nombre de vendeurs de fruits et légumes qu'ils soient commerçants, producteurs ou itinérants et pour professionnaliser le secteur.
- **Une réelle prise de position des pouvoirs publics** pour protéger les entreprises et les emplois en France.

A propos de l'UNFD :

L'Union nationale des syndicats de détaillants en fruits, légumes et primeurs est le réseau national des commerçants de proximité commercialisant des fruits et légumes frais. A travers ses 12 syndicats régionaux et départementaux et son syndicat national : l'UMAP (Union de métiers alimentaires de proximité), l'UNFD recouvre toute l'offre fruits et légumes dans les commerces de proximité. *Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.unfd.fr.*

Contact presse : Marie Daniel - mariedaniel@unfd.fr